



**Service Gestion du
Territoire**

Objet

Avis sur la Modification
du P.L.U de Huningue

Référence

FR/1070

Dossier suivi par

Frédéric ROY

03 89 20 98 03

frederic.roy@alsace.chambagri.fr

Siège Social

Site du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise

2, rue de Rome

SCHILTIGHEIM – CS 30022

67013 STRASBOURG Cedex

Tél : 03 88 19 17 17

Fax : 03 88 83 30 54

Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz

BP 80038

68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Tél : 03 89 20 97 00

Fax : 03 89 20 97 01

Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 130 018 153 00010

APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr

Hôtel de Ville

A l'attention de Monsieur le Maire

2 Rue de Saint-Louis

68330 HUNINGUE

Sainte Croix en Plaine, le 18 Juillet 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 18 Juillet 2022, nous accusons réception du projet de modification du PLU de la ville de Huningue.

Le projet consiste à :

- Ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2-AUe sur le site de l'ancienne sablière,
- Reprendre les règles et les orientations d'aménagement sur le site Sterling à vocation d'habitat (secteur 1-AUb),
- Préciser les volumes à bâtir dans l'emprise de la zone d'aménagement du canal de Huningue,
- Mettre à jour des réserves de terrains destinés à être classés en emplacements réservés au bénéfice de la collectivité,
- Mettre à jour des terrains ou propriétés destinés à être classés au titre du Code de l'Urbanisme,
- Compléter les trames vertes dans la zone économique SUD,
- Préciser règlementairement la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings aériens existants en zone 2-AUe,
- Préciser le règlement pour les immeubles existants en zone UC,
- Mettre des dispositions particulières à l'article UA9 sur les travaux des façades patrimoniales,

Cette modification du PLU s'applique à la zone urbaine actuelle ou future de la ville de Huningue et n'impacte pas de zone agricole. Les élus de la Chambre d'agriculture n'ont pas d'objections à formuler à ce sujet.

Au regard des documents présentés et de notre analyse, nous émettons un avis favorable sur la présente modification.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos meilleures salutations.

Pour le Président et par délégation

Claude GEBHARD
Président de Service